

Programme formations du CAUE

2026



La formation au CAUE

• Le CAUE accompagne les élus, les techniciens des collectivités, les professionnels afin de favoriser la montée en compétence collective des acteurs de l'aménagement, en cohérence avec les enjeux du territoire. Le CAUE propose un programme de formations annuel, enrichi régulièrement par une offre complémentaire en fonction de l'actualité.

• Une de nos formations vous intéresse en intra ?

Le CAUE peut aussi accompagner la collectivité dans la mise en place d'une formation personnalisée sur site au profit de ses élus et agents. La plupart des formations peuvent être déclinées en intra. La participation demandée est de l'ordre de 3 000 euros. Pour toute demande spécifique, n'hésitez pas à contacter Selcan Erbek au 04 50 88 21 10

Thèmes

- Architecture - patrimoine
- Urbanisme
- Paysage - biodiversité
- Environnement - énergie - climat
- Habitat - logement

Publics

Élus et agents des collectivités, acteurs professionnels, acteurs de la maîtrise d'ouvrage, acteurs de la culture et de la recherche, membres de collectifs.

Modalités d'inscription

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE www.formations.caue74.fr

Participation

Les droits d'inscription sont forfaits. Ils couvrent les frais pédagogiques, le dossier pédagogique, et les éventuels frais de transport, d'hébergement et de repas s'ils sont précisés au programme de formation. À réception de la pré-inscription et du règlement, le CAUE validera l'inscription par l'envoi de la convention de formation. Chaque pré-inscription, si elle est confirmée, fait l'objet d'une convention individuelle de formation et d'une convocation accompagnée du programme de formation détaillé. Attestation de présence, copie de la feuille d'emargement et facture acquittée sont adressées en fin de formation. Toute annulation parvenue moins de 14 jours calendaires avant la formation ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Accès

Situé au siège, L'îlot-S est le lieu où sont programmées la plupart de nos formations. Il est possible de rejoindre L'îlot-S à pied, vélo, bus (arrêts Paul Grimault ou Courier), train ou voiture (parkings de proximité : Gare, La Poste, Courier, Bonlieu). Entrée en face du cinéma Pathé Gaumont.

• Le CAUE est un organisme de formation enregistré sous le n°8274 0210174, certifié Qualiopi, conformément au Référentiel national Qualité (Art. L. 6316-1 du Code du travail) pour la réalisation d'actions de formation. Le CAUE est agréé pour 4 ans par le CNFEL, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour la formation des élus.

• Pour les élus souhaitant utiliser leur DIF élus, certaines formations sont organisées répondant aux critères d'éligibilité. Celles-ci sont référencées sur la plateforme EDOF gérée par la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Accueil des personnes en situation de handicap

L'îlot-S est accessible aux personnes à mobilité réduite. Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription.

Contactez notre référent handicap :
Selcan Erbek au 04 50 88 21 10 ou par mail à inscription@caue74.fr

Se former et se rencontrer

La formation constitue l'une des quatre missions des CAUE. Elle s'adresse aux élus, aux agents des collectivités et aux professionnels de l'aménagement. Cette mission mobilise fortement notre équipe et nous engage dans une voie de qualité.

Aussi avons-nous fait le choix de nous professionnaliser pour répondre aux exigences de la certification Qualiopi permettant la reconnaissance de nos formations par les OPCO. Nous disposons également de l'agrément CNFEL permettant aux élus de pouvoir mobiliser leur droit individuel à la formation au sein de notre structure. Les nouveaux élus en 2026 trouveront une offre qui leur permettra de monter rapidement en compétences dans leurs domaines de responsabilité.

Se former, c'est d'abord acquérir de nouvelles connaissances pour évoluer dans ses pratiques. Se former, c'est aussi rencontrer d'autres acteurs avec lesquels nous partageons des horizons communs. Nous attachons une grande importance à cet aspect. C'est pourquoi la plupart des formations que nous proposons s'adressent conjointement à nos différents publics. Ce choix favorise la mise en relation dans l'esprit de créer les conditions favorables à la construction d'une culture partagée en matière de paysage, d'aménagement, de construction et de patrimoine. Nous connaissons la force de ces rencontres qui permettent à chacun de mieux comprendre les attentes des autres et de mieux travailler ensemble par la suite.

Se former, c'est également rester attentif aux changements constants de nos contextes techniques, juridiques et sociologiques. Nous veillons à adapter constamment nos programmes pour répondre aux évolutions des métiers ou des enjeux des mandats. Certaines formations, plus spécifiques, concernent ainsi des groupes plus spécialisés : architectes, paysagistes, élus, agents, pour que chacun puisse rester au fait des enjeux de sa mission dans un monde qui change.

Se former peut, par ailleurs, être une manière pertinente de dynamiser une équipe de projet autour d'une préoccupation spécifique. L'enjeu est de construire un espace commun de savoir pour aborder un sujet dans un cadre collégial maîtrisé. Nous proposons, à cette fin, des formations en intra pour lesquelles vous pouvez nous mobiliser.

À la suite des élections municipales, le CAUE propose une série de séances de sensibilisation spécialement adaptées pour accompagner les élus dans leur prise de responsabilité en matière d'urbanisme (voir p.04).

En espérant que vous trouverez dans ce programme des formations qui vous intéressent.

Nous aurons le plaisir de vous rencontrer tout au long de cette année.

Stéphan Dégeorges
Directeur du CAUE de Haute-Savoie



CAUE de Haute-Savoie
L'îlot-S
7 esplanade Paul Grimault
bp 339 – 74008 Annecy cedex
04 50 88 21 10 | www.caue74.fr

Avec le soutien du
Département de la
Haute-Savoie, partenaire
principal du CAUE
de Haute-Savoie.

Qualiopi
processus certifié
REPUBLIC FRANCAISE
La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



Plusieurs dates possibles

- mardi 2 juin après-midi, mercredi 3 juin après-midi, mardi 9 juin matin ou jeudi 18 juin 2026 matin

Lieux

- mardi 2 juin : Amphithéâtre, Thonon-les-Bains 74200
- mercredi 3 juin : Espace Mont-Blanc, Saint-Gervais-les-Bains 74170
- mardi 9 juin : CAUE de Haute-Savoie, Annecy 74000
- jeudi 18 juin : Éteaux 74800

Publics

Élus et agents des collectivités territoriales

Participation demandée

- Gratuit

Date limite d'inscription

15 mai 2026

Contact et inscription

Selcan Erbek
Inscription par mail : inscription@caue74.fr
ou par téléphone : 04 50 88 21 10

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

Renseignements sur le programme

Julien Gourin
04 50 88 21 10
amenagement@caue74.fr

Photo : © CAUE 74



7 esplanade Paul Grimault,
Annecy | bp 339
74008 Annecy cedex
04 50 88 21 10 | www.caue74.fr

Pré-requis
Aucun

Horaires et durée

- mardi 2 juin 2026 : 14h00-17h30
- 1 demi-journée (3h30)
- mercredi 3 juin 2026 : 14h00-17h30
- 1 demi-journée (3h30)
- mardi 9 juin 2026 : 9h00-12h30
- 1 demi-journée (3h30)
- jeudi 18 juin 2026 : 9h00-12h30
- 1 demi-journée (3h30)

Méthodes / outils pédagogiques

- Exposés
- Cas concrets

Animateurs

- **Stéphan Dégeorges**, directeur, CAUE de Haute-Savoie
- **Julien Gourin**, juriste, CAUE de Haute-Savoie

Sensibilisation pour les nouveaux élus

Les bases de l'urbanisme et le projet de territoire

CONTEXTE

L'aménagement urbain constitue l'une des compétences les plus visibles des élus locaux et un marqueur fort de leur engagement tout au long du mandat. Pourtant, le droit de l'urbanisme reste complexe et est souvent source de blocages, de contentieux ou de tensions. Pour accompagner les nouveaux élus et leur permettre de bien démarrer leur mandat, le CAUE de Haute-Savoie propose une demi-journée de sensibilisation qui dressera un panorama clair et structuré des fondamentaux de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Cette demi-journée permettra aux élus d'acquérir les bases nécessaires pour aborder sereinement les premières décisions du mandat, tout en comprenant les grandes dynamiques qui façonnent le territoire haut-savoyard : pression foncière, besoins en logements, qualité architecturale et paysagère, et préservation des ressources. Forte de son expertise reconnue, l'équipe pluridisciplinaire du CAUE – architecte, urbaniste, juriste, paysagiste – animera cette sensibilisation à travers des apports théoriques, des exemples concrets et des échanges avec les participants. Seront notamment abordés :

- Les responsabilités et obligations des élus
- L'urbanisme réglementaire et opérationnel
- Les acteurs et partenaires de l'urbanisme
- L'intégration architecturale et paysagère des projets
- La construction d'un projet de territoire partagé et concerté

Proposée dans l'ensemble du département, cette demi-journée de sensibilisation vise à accompagner les élus directement sur leur territoire et à répondre aux spécificités locales.

Objectifs

- Comprendre les enjeux et les règles de l'urbanisme afin de prendre des décisions éclairées dès le début du mandat
- Identifier les acteurs et les dynamiques du territoire afin de mieux coordonner les projets locaux
- Acquérir des repères pour valoriser la qualité architecturale et l'intégration paysagère des projets

Compétences développées

- Maîtriser les bases réglementaires de l'urbanisme (permis, PLU, SCoT, responsabilités...)
- Connaitre les grands enjeux et l'écosystème des acteurs de l'urbanisme

PROGRAMME

Demi-journée :

- Responsabilités et rôle des élus**
 - Obligations et responsabilités légales
 - Bonnes pratiques pour une prise de décision éclairée
- Les fondamentaux de l'urbanisme**
 - Principes et enjeux de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
 - Les acteurs et partenaires de l'urbanisme
 - Réglementation
- Intégration architecturale et paysagère des projets**
 - Importance de la qualité architecturale et paysagère
 - Exemples concrets de projets réussis et de pièges à éviter
 - Comment valoriser le territoire dans les projets locaux ?
- Construire un projet de territoire partagé**
 - Importance de définir un projet de territoire
 - Méthode pour définir un projet de territoire partagé avec les habitants et les acteurs économiques

CAUE de Haute-Savoie
L'îlot-S, 7 esplanade Paul Grimault,
Annecy | bp 339
74008 Annecy cedex
04 50 88 21 10 | www.caue74.fr

**Date**

- jeudi 26 février 2026

Lieu

- CAUE de Haute-Savoie,
Annecy 74000

Publics

Architectes

Participation demandée

- 300€ nets (repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

Date limite d'inscription

12 février 2026

Contact et inscription

Selcan Erbek
04 50 88 21 10
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via
la plateforme formations du CAUE
formations.caue74.fr

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci
de nous le signaler lors de votre inscription

Renseignements sur le programme

Mathias Apicella
04 50 88 21 10
conseils@caue74.fr

Photo: © CAUE 74

Pré-requis
Diplôme des écoles d'architecture : DE, DPLG
ou équivalent

Horaires et durée
9h00 - 12h30 / 14h00-17h30
• 1 jour (7h)

Attribution finale
Attestation individuelle de formation

Modalités d'évaluation
En cours et/ou en fin de formation

Méthodes / outils pédagogiques

- Apport théorique
- Partage d'expériences
- Études de cas

Formateurs

- **Mathias Apicella**,
architecte, responsable du réseau
des architectes-conseil, CAUE
de Haute-Savoie
- **Stéphan Dégeorges**,
directeur, CAUE de Haute-Savoie
- **Sébastien Sperto**,
directeur, CAUE Rhône-Métropole

Le conseil en architecture

CONTEXTE

La construction, la réhabilitation et l'aménagement sont des actes de transformation du territoire auxquels contribuent les architectes en réponse aux commandes qui leur sont passées. Cette activité de création induit nécessairement une interaction avec le territoire et les acteurs qui le gouvernent. La collectivité, autorité compétente en matière de préservation de la qualité des paysages, peut mobiliser un professionnel pour se faire conseiller et organiser un débat fructueux avec les acteurs du projet. L'architecte-conseil agit ainsi avec la collectivité dans l'esprit du respect de l'intérêt public. Cette formation aborde la pratique du conseil comme l'un des métiers de l'architecte et explore les questions de déontologie, de service de l'intérêt général, de vision holistique des enjeux du projet. Elle s'adresse à tous les architectes, qu'ils exercent le conseil ou non. Il s'agit de permettre à toutes et tous de bien identifier les attentes et les enjeux de ces temps d'échanges entre confrères et avec les représentants des collectivités.

Objectifs

- Connaître le rôle de l'architecte-conseil et la portée de son intervention en réponse aux attentes de qualité architecturale et du cadre de vie
- Acquérir les connaissances organisationnelles, techniques et juridiques liées au conseil en architecture, urbanisme et paysage
- Comprendre la mission de conseil dans une approche collégiale

Compétences développées

- Animer un échange productif sur le thème de la qualité architecturale, urbaine et paysagère entre les acteurs du projet et la collectivité
- Maîtriser l'espace temporel et juridique du conseil architectural
- Conseiller les élus, les agents des collectivités, les porteurs de projet et les architectes au service de l'insertion maîtrisée des édifices dans le paysage

PROGRAMME

Matin : Les enjeux de la qualité architecturale et paysagère

1. Présentation croisée des participants et de leurs attentes
2. L'architecture et l'intérêt public
3. Le projet d'architecture dans le projet de territoire
4. Les acteurs du conseil
5. L'écosystème du conseil
6. L'exigence de la qualité architecturale

Après-midi : Outils et méthodes

1. Agir dans le cadre d'une déontologie
2. Position et posture de l'architecte-conseil
3. La collégialité au service du projet de territoire
4. La collégialité au service du projet architectural
5. Le temps du conseil

ARCHITECTURE - PATRIMOINE

CAUE de Haute-Savoie
L'Îlot-S, 7 esplanade Paul Grimault,
Annecy | bp 339
74008 Annecy cedex
04 50 88 2110 | www.caue74.fr

Dates

- jeudi 26 et vendredi 27 mars 2026

Lieux

- jeudi 26 mars : CAUE de Haute-Savoie, Annecy 74000
- vendredi 27 mars : ESAAA, Annecy 74000

Publics

Architectes, ingénieurs de la construction, économistes, acteurs de la maîtrise d'ouvrage

Participation demandée

- 600€ nets
(les 2 journées, repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

Date limite d'inscription

10 mars 2026

Contact et inscription

Selcan Erbek
04 50 88 2110
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE
formations.caue74.fr

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

Renseignements sur le programme

Mathias Apicella
04 50 88 2110
conseils@caue74.fr



Pré-requis
Aucun

Horaires et durée
9h00-12h45 / 14h00-17h30
• 2 jours (14h30)

Attribution finale
Attestation individuelle de formation

Modalités d'évaluation
En cours et/ou en fin de formation

Méthodes / outils pédagogiques

- Exposés et partage d'expériences
- Analyse de cas
- Ateliers

Formateur

- **Mathias Apicella**, architecte, CAUE de Haute-Savoie

Intervenants.es

- **Philippe Beaujon**, architecte
- **Carine Bonnot**, architecte, docteure en urbanisme
- **Mathilde Padilla**, architecte, docteure en architecture
- **Simon Texier**, docteur en Histoire de l'Art

Réhabiliter le bâti du XX^e siècle, méthodes d'analyse et de diagnostic pour construire le projet architectural

CONTEXTE

Jamais un siècle n'a produit autant de constructions et d'innovations spatiales que le XX^e, et connu de telles évolutions techniques que celui-ci. Nous héritons d'un patrimoine d'une grande richesse et diversité. Cependant, l'essentiel de ces édifices vieillissants nécessitent aujourd'hui d'être rénovés, réhabilités, optimisés, transformés, adaptés. Il s'agit souvent d'interventions en profondeur, de véritables remises en projet qui induisent une compréhension fine des qualités de ces architectures. Le sujet mérite toute l'attention des architectes, des ingénieurs et des entreprises car il est un marché d'avenir et un thème de projet révélant la capacité des concepteurs à résoudre la complexité.

Objectifs

- Acquérir des bases culturelles sur la production architecturale du XX^e siècle
- Connaître les principes méthodologiques de restauration, de réhabilitation, de restructuration du bâti
- Appréhender les enjeux de la transformation du bâti à l'aune du XXI^e siècle

Compétences développées

- Identifier et hiérarchiser les valeurs patrimoniales d'un édifice
- Organiser le diagnostic architectural et les méthodes de projet
- Adapter le projet de réhabilitation aux enjeux du XXI^e siècle

PROGRAMME

Journée 1: Les architectures du XX^e

1. Les architectures du XX^e siècle, quel héritage ?
2. Une modernité ordinaire au XX^e siècle, un bâti à ménager pour l'adapter aux enjeux du XXI^e siècle
3. Reconnaissance de l'architecture du XX^e siècle
4. Analyser, comprendre et continuer l'architecture du XX^e siècle
5. L'accompagnement des acteurs du projet

Journée 2 : Méthodes d'analyse et diagnostics

1. L'exemple du projet de réhabilitation de l'ESAAA
2. Les méthodes de l'analyse et du diagnostic
3. Le parti-pris d'intervention
4. Étude de cas

CAUE de Haute-Savoie
L'îlot-S, 7 esplanade Paul Grimault,
Annecy | bp 339
74008 Annecy cedex
04 50 88 21 10 | www.caue74.fr



Dates
• jeudi 10 et vendredi 11 septembre 2026

Lieux
• jeudi 10 septembre : CAUE de Haute-Savoie, Annecy 74000
• vendredi 11 septembre : à définir

Publics
Agents des collectivités en charge de l'aménagement, de l'urbanisme, chargés de projet Petites Villes de Demain

Participation demandée
• 600 € nets
(les 2 journées, repas non compris)
• Non assujettis à la TVA

Date limite d'inscription
27 août 2026

Contact et inscription
Selcan Erbek
04 50 88 21 10
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE formations.caue74.fr

Accessibilité
Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

Renseignements sur le programme
Chloé Malié Marsh
04 50 88 21 10
amenagement@caue74.fr

Photo : Parc Clémenceau Annemasse
© Béatrice Cafieri

Pour des centralités favorables à la santé

CONTEXTE

La communauté scientifique estime que les facteurs socio-économiques, environnementaux ainsi que les comportements individuels contribuent à environ 80 % de notre état de santé. Les collectivités territoriales détiennent une large part des leviers permettant d'agir pour un environnement favorable à la santé grâce à leurs différentes compétences (mobilités, logement, aménagement, petite enfance, action sociale, espaces verts...). L'élaboration de projets de territoires, notamment au travers de démarches globales telles que les opérations de revitalisation de centre-ville ou centre-bourg (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Opération de Revitalisation de Territoire...) constitue un cadre particulièrement intéressant pour activer ces différents leviers. Le contexte de transition démographique et de bouleversement écologique replace la question de la qualité du cadre de vie au cœur de l'action publique, avec deux objectifs complémentaires : le bien-être pour tous et l'attractivité des territoires, auxquels l'approche de l'urbanisme favorable à la santé permet de répondre.

Cette formation de deux jours est proposée dans le cadre d'un partenariat entre le CAUE de Haute-Savoie, l'URCAUE, l'ARS et les agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône Alpes (Urba 4). Elle se déroule sous le pilotage de l'Agence Régionale de Santé et de la DREAL dans le cadre du PRSE4 (Plan régional santé-environnement).

Objectifs
— Connaître les déterminants de la santé et leur fonctionnement, comprendre l'intérêt des «données probantes» et savoir où les mobiliser
— Définir des objectifs santé pour son projet urbain et hiérarchiser les actions à mener
— Identifier les impacts positifs ou négatifs d'un projet urbain sur la santé

Compétences développées
— Construire ou faire évoluer un projet urbain dans la perspective d'améliorer la santé des habitants, en s'appuyant sur la notion de déterminants
— Connaître les grandes étapes et objectifs d'une démarche d'urbanisme favorable à la santé
— Identifier les partenaires à associer et les ressources financières pour élaborer un projet urbain favorable à la santé

Pré-requis
Aucun

Horaires et durée
9h00-12h30 / 14h-17h(jour 1);
9h00-12h30 / 14h-17h(jour 2)
• 2 jours(13h00)

Attribution finale
Attestation individuelle de formation

Modalités d'évaluation
En cours et/ou en fin de formation

Méthodes / outils pédagogiques
• Présentations et apports théoriques
• Études de cas
• Ateliers de travail individuels et collectifs
• Échanges d'expériences
• Visites de sites

Formatrice
• **Chloé Malié Marsh**,
ingénierie en environnement et
urbanisme, CAUE de Haute-Savoie

Intervenantes
• **Olga Braoudakis**,
chargée d'études Territoires,
Agence d'urbanisme de la région
grenobloise

• **Anne-Gaëlle Contin**,
chargée d'études urbanisme et
sobriété foncière, Agence d'urbanisme
des territoires ligériens

• **Cécile Poussard**,
chargée d'études Sociologie urbaine
et transitions, Agence d'urbanisme
Clermont Massif Central

• **Claire-Marie Rouchouse**,
chargée du Pôle Aménagement et
Cadre de vie durable/ évolutions
sociales, santé et vie étudiante,
Agence d'urbanisme des territoires
ligériens

Partenaires
• **Agence régionale de santé**
• **Direction départementale
des territoires**

CAUE de Haute-Savoie
L'Îlot-S, 7 esplanade Paul Grimault,
Annecy | bp 339
74008 Annecy cedex
04 50 88 21 10 | www.caue74.fr

**Date**

- mardi 15 septembre 2026

Lieu

- CAUE de Haute-Savoie,
Annecy 74000

Publics

Élus et agents des collectivités en charge de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, aménageurs, architectes, maîtres d'ouvrages et promoteurs

Participation demandée

- 300€ nets (repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

Date limite d'inscription

1^{er} septembre 2026

Contact et inscription

Selcan Erbek
04 50 88 21 10
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE formations.caue74.fr

Pour les élus souhaitant utiliser leur DIF élus, inscription également via la plateforme dédiée moncompteformation.gouv.fr rubrique «Mon compte élu»

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

Renseignements sur le programme

Chloé Malié Marsh
04 50 88 21 10
amenagement@caue74.fr

Photo: © VADEME - Induni/Edaphos

Pré-requis
Aucun

Horaires et durée
9h-12h45 / 14h-17h30
• 1 jour (7h15)

Attribution finale
Attestation individuelle de formation

Modalités d'évaluation
En cours et/ou en fin de formation

Méthodes / outils pédagogiques

- Présentations et apports théoriques
- Témoignages
- Ateliers de travail individuels et collectifs

Formatrice

- **Chloé Malié Marsh**, ingénierie en environnement et urbanisme, CAUE de Haute-Savoie

Intervenants.es

- **Isabelle Clouet**, facilitatrice de transition circulaire et régénérative, Solucir
- **Emmanuelle Maillard**, cheffe de la subdivision Carrières, dépôts d'explosifs et déchets inertes, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- **Julien Thomas**, animateur territorial du bassin genevois, Pôle Aménagement, risques, Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

Témoin

- **Pierre Lavisse**, chargé de projet, groupe SERL

Éligible au DIF élus | Intra possible

Gestion des terres inertes, quelles solutions ?

CONTEXTE

La dynamique démographique entraîne un aménagement permanent du territoire. Équipements, construction de logements, aménagements de zones d'activités, infrastructures sont autant de chantiers qui impactent les sols. Chacun de ces chantiers génère des mouvements de terres et bien souvent des évacuations vers des sites de gestion. C'est une double peine pour nos territoires : la terre du site aménagé est artificialisée et le site récepteur de ces terres d'excavation, devenues déchets, peut l'être aussi... Ressources vitales alors déclassées en tant que déchet, les terres d'excavation génèrent une problématique de gestion qui se heurte à la rareté du foncier en Haute-Savoie. Le CAUE, avec le concours de 8 partenaires franco-suisses, a travaillé pendant 2 ans sur le projet Interreg VADEME pour étudier la gestion des terres à l'échelle des bassins genevois et annécien, identifier les problématiques et trouver en partenariat des solutions vertueuses de gestion des terres, pour favoriser l'émergence d'une économie circulaire sur les territoires.

Objectifs

- Appréhender les enjeux de la gestion des terres excavées sur le territoire
- Connaître les modes de gestion des terres inertes
- Comprendre le rôle des collectivités et des maîtres d'ouvrages pour l'émergence d'une économie circulaire des terres inertes

Compétences développées

- Maîtriser la réglementation relative à la gestion des déchets inertes terreaux
- Élaborer sa feuille de route pour une économie circulaire des terres inertes

PROGRAMME**Matin :****Gestion des terres inertes, définitions et cadre réglementaire**

1. La problématique et les enjeux de gestion des terres inertes en Haute-Savoie :
 - Constats et données issus du projet Interreg VADEME
2. Le cadre réglementaire de la gestion des terres inertes :
 - Définitions
 - Réglementation et responsabilités relatives aux déchets inertes et déchets inertes terreaux
 - Grands principes de la gestion des déchets : élimination vs valorisation
3. Les modes de gestion des terres inertes :
 - Les différents exutoires pour la gestion des terres inertes et la réglementation afférente : aménagements, ISDI, carrières, plateformes...
 - Zoom sur les documents de planification
 - Zoom sur la pratique de valorisation des déchets inertes en aménagement agricole

Après-midi :**Initier une démarche d'économie circulaire de la gestion des terres inertes**

1. Qu'est-ce que l'économie circulaire ?
2. L'économie circulaire appliquée à la gestion des terres
3. Établir sa feuille de route en faveur de l'économie circulaire de la gestion des terres inertes

**Date**

- jeudi 17 septembre 2026

Lieu

- CAUE de Haute-Savoie,
Annecy 74000

Publics

Élus et agents des collectivités en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, de la planification, du développement durable, urbanistes, architectes, ingénieurs du paysage, instructeurs du droit des sols, notaires, agents immobiliers...

Participation demandée

- 300€ nets (repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

Date limite d'inscription

2 septembre 2026

Contact et inscription

Selcan Erbek
04 50 88 2110
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE
formations.caue74.fr

Pour les élus souhaitant utiliser leur **DIF élus**, inscription également via la plateforme dédiée moncompteformation.gouv.fr rubrique «Mon compte élu»

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

Renseignements sur le programme

Julien Gourin
04 50 88 2110
amenagement@caue74.fr

Visuel : Extrait du PLU de Chamonix-Mont-Blanc

- Exposés
- Échanges et retours d'expériences

Formateur

- **Julien Gourin**, juriste, CAUE de Haute-Savoie

Intervenants.es

- **Ségolène Cognat**, avocate au barreau de Grenoble, professeure associée à l'IUG
- Un représentant du tribunal judiciaire d'Annecy
- Un représentant de la DDT de Haute-Savoie

Éligible DIF élus | Intra possible

Niveau 1

Les bases de l'urbanisme

CONTEXTE

Le contexte haut-savoyard se caractérise par une pression foncière croissante, mais également par un besoin toujours plus important de création de logements, tout en assurant la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Pour répondre à cet enjeu, il est nécessaire de disposer d'une connaissance approfondie de l'écosystème de l'urbanisme, ainsi que de la législation qui s'y rapporte. La formation organisée par le CAUE de Haute-Savoie vous propose d'effectuer vos premiers pas dans ce domaine, en mettant vos connaissances en perspective avec le contexte local. Cette formation permettra d'aborder :

- les enjeux de l'urbanisme
- les outils de l'urbanisme (règlementaires et opérationnels)
- les acteurs de l'urbanisme
- la responsabilité en matière d'urbanisme
- la qualité architecturale, urbaine et paysagère des projets

Au-delà de la transmission des connaissances, cette formation sera également l'occasion de rencontrer les principaux acteurs de l'urbanisme, notamment les représentants de l'État et des institutions judiciaires. Elle constituera donc aussi un moment privilégié pour développer votre réseau, comprendre les enjeux et les métiers de chacun, et favoriser une coopération efficace en matière d'urbanisme sur le territoire de la Haute-Savoie.

Objectifs

- Connaître les enjeux locaux et les règles qui encadrent le développement urbain
- Intégrer la qualité architecturale, urbaine et paysagère dans les projets tout en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers
- Identifier les acteurs et métiers clés pour mettre en place une collaboration efficace sur le territoire

Compétences développées

- Utiliser les instruments réglementaires et opérationnels qui structurent l'urbanisme
- Évaluer la qualité architecturale, urbaine et paysagère d'un projet et anticiper ses impacts
- Identifier le bon acteur (collectivités, État, professionnels) en fonction de la situation

PROGRAMME

Matin : Comprendre les enjeux et les outils de l'urbanisme

1. Le contexte

- Qu'est-ce que l'urbanisme : définition, enjeux, actualités...
- Présentation du contexte départemental

2. Les outils de l'urbanisme

- L'urbanisme pré-opérationnel
- L'urbanisme règlementaire
- Les métiers de l'urbanisme

Après-midi : Approfondissement des connaissances

1. La responsabilité du maire

- Le pouvoir de police spécial et la sécurisation de la décision
- Le contentieux pénal

2. La qualité des décisions

- La qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Structurer mon organisation

CAUE de Haute-Savoie
L'Îlot-S, 7 esplanade Paul Grimault,
Annecy | bp 339
74000 Annecy cedex
04 50 88 2110 | www.caue74.fr

**Dates**

- jeudi 1^{er}, vendredi 2 et samedi 3 octobre 2026

Lieux

- Suisse / Alsace / Franche-Comté

Publics

Élus (maires, adjoints à l'urbanisme), agents des collectivités (en charge de l'aménagement du territoire), professionnels de l'aménagement

Participation demandée

- 1250€ nets dont 900 € de frais pédagogiques (transports, repas et hébergements compris en chambre double)
- 1320€ nets dont 900 € de frais pédagogiques (transports, repas et hébergements compris en chambre simple)
- Non assujettis à la TVA

Date limite d'inscription

01 septembre 2026

Contact et inscription

Selcan Erbek
04 50 88 2110
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE formations.caue74.fr

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

Renseignements sur le programme

Mathias Apicella
04 50 88 2110
conseils@caue74.fr

Photo : Visite de l'Alpage école de Grande Montagne © Anthony Denizard

Pré-requis
Aucun

Horaires et durée
08h30-12h30 / 14h-18h
• 3 jours (24 h)

Attribution finale
Attestation individuelle de formation

Modalités d'évaluation
En cours et/ou en fin de formation

Méthodes / outils pédagogiques

- Visites de sites
- Rencontres d'acteurs locaux
- Exposés thématiques

Formateur

- **Mathias Apicella**, architecture, CAUE de Haute-Savoie

Intervenante

- **Andréa Spoecker**, docteure en architecture

Partenaire

- **CAUE d'Alsace**

Formation sur site / maîtriser l'aménagement des territoires

CONTEXTE

La maîtrise du développement territorial est un levier essentiel d'équilibre social et d'adhésion au projet local. Les maires et leurs adjoints sont moteurs en la matière et leur responsabilité est grande. Ils ont la charge de structurer une vision d'avenir, d'organiser les équipements publics et de maîtriser la réalisation continue de la fabrique urbaine, notamment par le pouvoir des autorisations d'urbanisme. La Haute-Savoie est une terre d'accueil, un espace sous pression qui doit organiser son espace de manière équilibrée entre des logements de qualité, des équipements adaptés, des structures économiques pérennes et un environnement remarquable et fragile. En Suisse et en Alsace, autres régions frontalières, des exemples pertinents peuvent nous inspirer pour dessiner la trajectoire d'avenir souhaitable de notre département. Cette formation sur trois jours prévoit une immersion collective sur les thématiques clés du paysage, de l'urbanisme et de l'architecture comme vecteurs de projets et comme piliers des identités territoriales. La rencontre d'acteurs locaux offre l'opportunité d'échanges fructueux et donne accès à des retours d'expériences précis qui permettent de mieux construire nos trajectoires.

Objectifs

- Comprendre les responsabilités du maire ou de l'adjoint en matière d'aménagement du territoire
- Développer l'aptitude des élus à construire un projet de territoire durable
- Connaître d'outils et de méthode d'analyse de l'architecture et du paysage.

Compétences développées

- Connaître l'implication du maire en matière de projet urbain
- Maîtriser l'analyse du projet architectural, urbain et paysager

PROGRAMME**Journée 1 : Préserver les paysages et l'agriculture / Une stratégie du paysage**

Le paysage englobe les espaces bâtis et non bâtis. Il est la traduction perceptible de la dynamique socio-économique des territoires. Il est constitutif de la qualité de l'espace de vie : sa maîtrise est essentielle. La Suisse déploie une stratégie très spécifique de préservation des espaces agricoles qui influe sur l'organisation des espaces habités.

Programme détaillé à venir

Journée 2 : Faire la ville avec la ville / Entre densité et intensité

Dans un contexte de vigilance accrue de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, l'aménagement des territoires nécessite de réinvestir les espaces habités pour accueillir de nouvelles populations. Il s'agit d'engager une stratégie de meilleure organisation de la densité et d'augmentation de la qualité de vie des espaces habités. En Alsace, dans les villes et les villages, des démarches pertinentes proposent des exemples inspirants. Programme détaillé à venir

Journée 3 : La qualité architecturale / Un enjeu de robustesse

L'architecture est une expression de la culture. Elle est le témoin tangible et durable de l'action des sociétés dans les territoires. D'hier ou d'aujourd'hui elle constitue un trait significatif de l'identité des territoires. La qualité de sa production est une exigence fondamentale qui repose en grande partie sur la responsabilité des maires. Dans la région Est de la France, la découverte d'architectures majeures illustre le lien singulier entre qualité architecturale et caractère propre des territoires.

Programme détaillé à venir

CAUE de Haute-Savoie
L'îlot-S, 7 esplanade Paul Grimault,
Annecy | bp 339
74008 Annecy cedex
04 50 88 2110 | www.caue74.fr



Dates
• jeudi 8 et vendredi 9 octobre 2026

Lieux
• jeudi 8 octobre :
St-Julien-en-Genevois 74160
• vendredi 9 octobre :
Sallanches 74700

Publics
Maires et adjoints en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, de la biodiversité et du cadre de vie

Participation demandée
• Gratuit
(repas pris en charge)

Date limite d'inscription
1^{er} octobre 2026
(places limitées à 12 stagiaires)

Contact et inscription
Selcan Erbek
04 50 88 2110
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE
formations.caue74.fr

Accessibilité
Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription.

Marche prévue en milieu urbain et espace naturel. **Prévoir une tenue adaptée à la marche et aux conditions météorologiques.**

Renseignements sur le programme
Julie-Amadéa Pluriel
04 50 88 2110
accompagnement@caue74.fr

Photo : renaturation de l'Aire, concepteurs paysagiste ADR
© CAUE 74



Pré-requis
Aucun

Horaires et durée
9h-12h30 / 13h30-17h
• 2 jours (14h)

Attribution finale
Attestation individuelle de formation

Modalités d'évaluation
En cours et/ou en fin de formation

Méthodes / outils pédagogiques
• Formation participative en salle : échanges, présentations, retours d'expériences
• Visites de projets commentés par leurs concepteurs
• Exercice de lecture du paysage sur site

Comprendre et agir pour l'évolution de mon territoire Le paysage, l'élu.e et le projet local

CONTEXTE

Les élu.e.s jouent un rôle central dans l'aménagement, le développement et la planification de leurs territoires, à différentes échelles. Intégrer pleinement la dimension paysagère dans leurs projets et décisions quotidiennes devient essentiel dans un contexte de transition écologique et énergétique. L'approche paysagère propose une méthode de travail fondée sur la lecture et l'analyse partagée des caractéristiques géomorphologiques et historiques des territoires, ainsi que sur leur perception et leurs usages par les habitants et les visiteurs. Cette approche constitue un préalable efficace pour faciliter la mise en œuvre de politiques d'aménagement durables au niveau communal ou intercommunal.

La formation de deux jours est proposée dans le cadre d'un partenariat national entre le Ministère des Transitions Écologiques et de la Cohésion des Territoires, l'Association des Maires de France et la Fédération Nationale des CAUE. Elle est également soutenue par l'Association des Maires du Département.

Objectifs
— Identifier la responsabilité de l'élu dans la fabrique du paysage local
— Être en capacité d'exercer au mieux la responsabilité en faveur d'une évolution qualitative du paysage
— Comprendre la méthodologie et les enjeux du projet de paysage à travers plusieurs visites commentées par leurs concepteurs

Compétences développées
— Connaître et déterminer les enjeux, les moyens et les outils se rapportant au paysage
— Développer une vision opérationnelle de l'approche paysagère comme fondement d'un projet de territoire

PROGRAMME

Journée 1 : Saint-Julien-en-Genevois Matin – La fabrique des paysages

— Poser les bases d'une culture partagée du paysage et comprendre en quoi les actions des collectivités influencent déjà les paysages, parfois sans en avoir conscience

Introduction : Qu'est-ce que le paysage ?

Compétences des collectivités : Comment le paysage est-il déjà au cœur de l'action publique ? Effets des politiques territoriales sur les formes paysagères

Étude de cas sur le terrain : Analyse du quartier David à Saint-Julien-en-Genevois – initiation à la lecture de paysage

Après-midi – Démarche paysagère et coopération transfrontalière

— Le projet de la Plaine de l'Aire (Genève). Rencontre avec Greb Buissien, paysagiste (Atelier ADR), pour découvrir un projet emblématique d'aménagement guidé par une lecture fine du paysage, dans un contexte transfrontalier. Présentation du projet de la Plaine de l'Aire : genèse, objectifs, gouvernance, mise en œuvre et évolution. Échanges autour du rôle du paysagiste et des élus dans une démarche intégrée

Journée 2 : Sallanches

Matin – Le paysage comme levier de projet urbain : centre-ville de Sallanches

— Découverte d'un projet d'aménagement d'espace public structurant pour la commune et ayant un impact direct sur la qualité de vie

Après-midi – Agir pour le paysage : quels outils pour les élus ?

— Donner aux élus des leviers concrets pour intégrer le paysage dans leurs projets, à travers des dispositifs existants et une réflexion sur leur propre territoire
— Présentation d'un dispositif concret : la charte paysagère du Pays du Mont-Blanc (objectifs, montage, équipe, mise en œuvre)
— Atelier participatif : Demain, quel paysage pour ma commune ? Identifier les forces paysagères de son territoire, construire les grandes lignes d'un projet local de paysage, définir des priorités d'action et des partenariats à activer

Formatrice
• Julie-Amadéa Pluriel, paysagiste, CAUE de Haute-Savoie

Intervenants
• Oliver Bœsch, architecte, urbaniste OPQU et paysagiste, co-fondateur, associé et gérant atelier BURO, Paris
• Gregory Bussien, architecte et paysagiste, Atelier Descombes Rampini (ADR), Genève
• Sébastien Lamouille, chargé de mission pays art et histoire, Pays du Mont Blanc
• Christophe Veyrat-Parisiens, paysagiste-concepteur, Menthon-Saint-Bernard

Partenaires
• Ministère des Transitions Écologiques et de la Cohésion des Territoires
• Association des Maires de France et Fédération Nationale des CAUE
• Association des Maires du Département

CAUE de Haute-Savoie
L'îlot-S, 7 esplanade Paul Grimault,
Annecy | bp 339
74008 Annecy cedex
04 50 88 2110 | www.caue74.fr

**Date**

- jeudi 15 octobre 2026

Lieu

- À définir

Publics

Élus, urbanistes, architectes, ingénieurs du paysage, instructeurs du droit des sols, notaires, agents immobiliers...

Participation demandée

- 300 € nets (repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

Date limite d'inscription

1^{er} octobre 2026

Contact et inscription

Selcan Erbek
04 50 88 2110
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE
formations.caue74.fr

Pour les élus souhaitant utiliser leur DIF élu, inscription également via la plateforme dédiée moncompteformation.gouv.fr rubrique «Mon compte élu»

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

Renseignements sur le programme

Julien Gourin
04 50 88 2110
amenagement@caue74.fr

Photo : Atelier des universités d'été des CAUE 2025 © Anthony Denizard

Éligible DIF élus | Intra possible

Évolution des espaces habités, du plan guide au règlement

CONTEXTE

La Haute-Savoie connaît aujourd'hui une pression foncière sans précédent, alimentée par son attractivité et la demande croissante de logements. Cette situation transforme profondément nos territoires, où l'augmentation des prix du foncier pousse souvent les projets immobiliers à rechercher une rentabilité économique maximale au détriment de l'identité des communes et de la qualité de vie de leurs habitants. Dans ce contexte complexe, comprendre les stratégies mises en œuvre par les promoteurs immobiliers devient essentiel. Malgré la rareté du foncier et les objectifs de «zéro artificialisation nette» (ZAN), la construction se poursuit grâce à des méthodes parfois innovantes, mais qui soulèvent des questions cruciales sur l'aménagement durable et le respect des équilibres locaux. Cette formation a pour objectif de vous apporter un éclairage complet sur ces enjeux et de vous proposer des pistes concrètes pour agir. Elle vous permettra de :

- Comprendre les dynamiques de marché et les mécanismes qui influencent les décisions des promoteurs immobiliers
- Identifier les risques de transformations excessives pour l'identité et le cadre de vie des communes
- Explorer des stratégies d'aménagement qui allient densification maîtrisée, préservation des espaces naturels et agricoles, et qualité de vie durable
- Réfléchir à des solutions innovantes favorisant le vivre-ensemble et la cohésion sociale
- Comprendre comment concevoir des projets équilibrés, responsables et adaptés aux besoins des habitants, tout en respectant les objectifs environnementaux et urbanistiques de demain

Objectifs

- Diagnostiquer les enjeux de la densification dans les zones urbaines et leurs impacts sur l'espace habité
- Comprendre les stratégies des opérateurs et promoteurs immobiliers
- Intégrer les outils de planification, de projet urbain et de droit des sols pour concevoir des projets harmonieux, de qualité, respectueux du cadre de vie et de l'environnement

Compétences développées

- Anticiper les évolutions des espaces habités sur mon territoire
- Mobiliser les outils pertinents pour contrer les effets négatifs la division foncière
- Concevoir des stratégies réglementaires et opérationnelles pour piloter l'évolution des espaces habités

Pré-requis
Aucun

Horaires et durée
9h00-12h30 / 14h00-17h30
• 1jour (7h)

Attribution finale
Attestation individuelle de formation

Modalités d'évaluation
En cours et/ou en fin de formation

Méthodes / outils pédagogiques

- Exposés
- Retours d'expériences sur le territoire des Savoie
- Ateliers participatifs

Formateur

- **Julien Gourin**, juriste, CAUE de Haute-Savoie

Intervenants.es

- **Sarah Cohen**, urbaniste programmiste promoteur, Programmes-Urbains
- **Nicolas Fillardet**, consultant, formateur en urbanisme-droit des sols

CAUE de Haute-Savoie
L'Îlot-S, 7 esplanade Paul Grimault,
Annecy | bp 339
74008 Annecy cedex
04 50 88 21 10 | www.caue74.fr

**Date**

- jeudi 22 octobre 2026

Lieu

- Villa Cohendier,
833 Route des Gorges du Borne,
Saint-Pierre-en-Faucigny 74800

Publics

Élus et agents des collectivités en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, instructeur du droit des sols

Participation demandée

- 300€ nets (repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

Date limite d'inscription

8 octobre 2026

Contact et inscription

Selcan Erbek
04 50 88 21 10
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE
formations.caue74.fr

Pour les élus souhaitant utiliser leur **DIF élus**, inscription également via la plateforme dédiée moncompteformation.gouv.fr rubrique «Mon compte élus»

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

Renseignements sur le programme

Mathias Apicella
04 50 88 21 10
conseils@caue74.fr

Photo : Visite de la ZAC Étoile à Annemasse lors des Journées nationales de l'architecture en novembre 2024

Pré-requis
Aucun

Horaires et durée
9h00-12h30 / 14h00-17h30
• 1jour (7h)

Attribution finale
Attestation individuelle de formation

Modalités d'évaluation
En cours et/ou en fin de formation

Méthodes / outils pédagogiques

- Exposés et partage d'expériences
- Analyse de cas
- Ateliers

Formateur

- **Mathias Apicella**, architecte, CAUE de Haute-Savoie

Intervenant

- **Guy Desgranchamps**, architecte du patrimoine, enseignant en architecture

Éligible DIF élus | Intra possible

La qualité architecturale, enjeu d'évolution et d'identité de nos territoires

CONTEXTE

La Haute-Savoie est l'un des départements qui connaît la plus forte croissance démographique de France. Cela se traduit par un niveau particulièrement élevé de nouvelles constructions ou de rénovations. Il devient essentiel d'organiser l'espace avec attention et subtilité pour que la densité soit acceptable, voire créatrice de vitalité. L'exigence d'une qualité architecturale accrue s'impose.

Dans l'accueil des projets sur le territoire communal, le maire ou l'élu en charge de l'urbanisme est garant d'une vision et d'une cohérence politique. L'agent du droit des sols est, quant à lui, garant du respect du code de l'urbanisme et des règles urbaines. Le maire s'appuie sur le travail de l'instruction pour porter une décision responsable et argumentée sur l'acceptation ou non de l'autorisation d'urbanisme. Ce couple élu.e/instructeur.rice est une collaboration clé dans la réception des projets dans le paysage urbain ou naturel existant. Aussi, la qualité architecturale est l'un des critères qu'il leur importe de savoir mesurer ensemble pour pouvoir inviter les porteurs de projet à un débat fertile sur le thème de l'insertion du projet dans son contexte.

Objectifs

- Comprendre les enjeux de l'insertion des projets dans le paysage existant
- Maîtriser les enjeux de la qualité de l'architecture dans le projet
- Intégrer la dimension architecturale et paysagère dans l'instruction des dossiers d'urbanisme

Compétences développées

- Organiser des méthodes d'analyse de l'architecture
- Renforcer les arguments de l'instruction sur les objectifs de l'article R111-27 et du R431-8 du code de l'urbanisme
- Mobiliser les compétences disponibles au cours de l'instruction en matière de qualité architecturale

PROGRAMME

Matin : Les enjeux de la qualité architecturale et paysagère

1. Qu'entendons-nous par «qualité architecturale et paysagère» ?
2. La légitimité de l'élu.e et de l'instructeur.rice au regard de la loi sur l'architecture de 1977
3. Regarder, analyser le paysage et l'architecture

Après-midi : Outils et méthodes

1. Analyse architecturale et urbaine «in situ»
2. Les marges d'action dans le jeu d'acteurs et la temporalité du projet
3. Études de cas

CAUE de Haute-Savoie
L'îlot-S, 7 esplanade Paul Grimault,
Annecy | bp 339
74008 Annecy cedex
04 50 88 21 10 | www.caue74.fr

Dates

- Groupes 1 et 2
 - jeudi 5 novembre 2026 - jeudi 4 mars 2027 - jeudi 24 juin 2027
- Groupe 3
 - vendredi 6 novembre 2026 - vendredi 5 mars 2027 - vendredi 25 juin 2027

Lieu

- CAUE de Haute-Savoie,
Annecy 74000

Publics

Élus et agents des collectivités en charge de l'urbanisme, de l'environnement, de l'aménagement, du développement durable, de la biodiversité, de l'écologie / transition écologique, de la planification, des services techniques, du patrimoine bâti, directeurs généraux des services, aménageurs, urbanistes, juristes, géomètres...

Participation demandée

- 550€ nets
(450 € les 3 demi-journées + 100 € l'accès à la plateforme de l'actualité juridique du CAUE pendant 1 an* actuj.caue74.fr)

*Seules les ressources de novembre 2020 à juin 2025 sont disponibles

- Non assujettis à la TVA

Date limite d'inscription

21 octobre 2026

Contact et inscription

Selcan Erbek
04 50 88 21 10
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE formations.caue74.fr

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

Renseignements sur le programme

Julien Gourin
04 50 88 21 10
amenagement@caue74.fr



Cycle 17

Actualité juridique de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement

CONTEXTE

Depuis 15 ans, le CAUE de Haute-Savoie organise trois fois par an des rencontres dédiées aux professionnels de l'urbanisme, élus, et associations. Ces rendez-vous, qui se tiennent en novembre, mars et juin, permettent de **passer en revue les textes et jurisprudences récents, notamment issus des codes de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation.**

Les thématiques traitées sont variées et couvrent des sujets d'actualité :

- La réglementation relative au zéro artificialisation nette
- Le déploiement de la réglementation relative aux énergies renouvelables
- Les règles relatives au droit des sols
- Les évolutions en matière de logement, d'habitat et de construction,
- Les évolutions touchant aux documents d'urbanisme (Règlement, OAP, servitudes...)
- La réglementation en matière environnementale et d'espaces protégés.

Au-delà de la transmission des connaissances, ces sessions sont l'occasion d'engager des discussions sur l'évolution des territoires, de renforcer les liens entre acteurs locaux et de découvrir des outils ou des processus de travail pour améliorer les pratiques au quotidien.

Objectifs

- Approfondir les textes réglementaires et faire le point sur la jurisprudence et l'actualité législative
- Comprendre les mutations des projets immobiliers au regard des évolutions réglementaires
- Interroger ses pratiques quotidiennes au regard des évolutions réglementaires
- Anticiper les conséquences des évolutions réglementaires et jurisprudentielles sur les projets immobiliers
- Mobiliser l'interprétation des textes (jurisprudence) dans le cadre de la gestion des autorisations d'urbanisme
- Connaître les outils offerts par le droit de l'urbanisme et sélectionner le plus pertinent pour répondre à une situation donnée

Pré-requis

Aucun

Horaires et durée

- 8h30-12h30 groupes du matin
• 3 demi-journées (12h)
14h00-18h00 groupe de l'après-midi
• 3 demi-journées (12h)

Attribution finale

Attestation individuelle de formation

Modalités d'évaluation

En cours et/ou en fin de formation

Méthodes / outils pédagogiques

- Exposés
- Échanges et retours d'expériences sur les autorisations d'urbanisme, les documents et règles d'urbanisme, la construction et l'aménagement, l'environnement et les espaces à protéger, l'habitat, le logement, la fiscalité, le patrimoine

Formateur

- **Julien Gourin**,
urbaniste, CAUE de Haute-Savoie

Intervenante

- **Candice Philippe**, avocate

CAUE de Haute-Savoie
L'Îlot-S, 7 esplanade Paul Grimault,
Annecy | bp 339
74008 Annecy cedex
04 50 88 21 10 | www.caue74.fr

**Date**

- mardi 17 novembre 2026

Lieu

- CAUE de Haute-Savoie,
Annecy 74000

Publics

Acteurs de la maîtrise d'ouvrage : collectivités, bailleurs sociaux, promoteurs privés, architectes, économistes et ingénieurs.

Participation demandée

- 300 € nets (repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

Date limite d'inscription

2 novembre 2026

Contact et inscription

Selcan Erbek
04 50 88 21 10
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE formations.caue74.fr

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

Renseignements sur le programme

Mathias Apicella
04 50 88 21 10
conseils@caue74.fr

Photo: © CAUE 74

Pré-requis

Aucun

Horaires et durée

9h00-12h30 / 14h00-17h00
• 1jour (7h)

Attribution finale

Attestation de formation

Modalités d'évaluation

Évaluation en fin de formation

Méthodes / outils pédagogiques

- Exposés interactifs
- Quiz et QCM
- Études de cas

Formateur

- **Mathias Apicella**, architecte, CAUE de Haute-Savoie

Intervenants.es

- **Véronique Decroix**, architecte, CAUE de Haute-Savoie
- **Héloïse Allec**, référente régionale bois construction, Association des communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes

- **Thibault Giraudie**, ingénieur bois, chef de projet, Pôle Excellence Bois

Construire en bois local

Faire avec les ressources et les savoir-faire du territoire

CONTEXTE

La filière Forêt-Bois est un secteur clé pour la transition écologique et la relocalisation de l'économie. En pays de Savoie, elle représente un patrimoine naturel, artisanal et industriel riche, mais souvent méconnu des donneurs d'ordres de la construction. Cette formation vous permettra de découvrir les ressources locales en bois, les savoir-faire du territoire et les méthodes pour intégrer ce matériau dans vos projets en tant que maître d'ouvrage ou maître d'œuvre.

Objectifs

- Appréhender les savoir-faire et les ressources de la filière Forêt-Bois des pays de Savoie
- Maîtriser les dispositifs d'aides financières et d'accompagnement
- S'approprier des méthodes de projet pour construire en bois avec des ressources et savoir-faire du territoire
- Identifier les ressources locales en bois et les savoir-faire des professionnels du territoire
- Développer une stratégie pour intégrer le bois local dans un projet de construction
- Convoquer les outils adaptés aux enjeux du projet et du territoire

PROGRAMME**Matin :****Panorama de la construction en bois local**

- Qu'entendons-nous par "bois local" ?
- Les enjeux et les freins à la construction en bois local,
- La filière Forêt-Bois – un fonctionnement qui s'industrialise, un marché mondialisé
- Les ressources et savoir-faire des pays de Savoie,
- Les outils à convoquer dans les projets (bois communal, labels, certifications, aides financières...)

Après-midi :**Méthode de projet pour intégrer le bois local**

- Les partenaires pour accompagner le projet de construction en bois local
- Méthodologies pour intégrer le bois local dans un projet de construction
- Études de cas

CAUE de Haute-Savoie
L'îlot-S, 7 esplanade Paul Grimault,
Annecy | bp 339
74008 Annecy cedex
04 50 88 2110 | www.caue74.fr

**Dates**

- jeudi 26 et vendredi 27 novembre 2026

Lieu

- À définir

Publics

Élus et agents des collectivités en charge de l'aménagement, des espaces verts, de la biodiversité, acteurs professionnels

Participation demandée

- 600€ nets
(les 2 journées, repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

Date limite d'inscription

11 novembre 2026

Contact et inscription

Selcan Erbek
04 50 88 2110
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE
formations.caue74.fr

Pour les élus souhaitant utiliser leur **DIF élus**, inscription également via la plateforme dédiée moncompteformation.gouv.fr rubrique «Mon compte élu»

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

Renseignements sur le programme

Julien Gourin
04 50 88 2110
amenagement@caue74.fr

Photo : Grand Annecy 2050 © Martin Étienne

Éligible DIF élus | Intra possible

Élaborer un projet de territoire avec le patrimoine

CONTEXTE

Les territoires racontent une histoire unique, façonnée par leurs paysages, leur géographie et leurs ressources. Le patrimoine bâti et paysager préexistant en est le témoin vivant, une source précieuse de richesse et d'identité. Dans un monde en pleine mutation, préserver cette singularité et protéger les spécificités locales devient essentiel pour éviter la standardisation. Malheureusement, la préservation du patrimoine est trop souvent perçue comme une contrainte (coût, temps, expertise...) et sa protection est fréquemment mise en péril. Pourtant, cette protection n'est pas seulement un enjeu culturel, elle répond également aux objectifs de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN). En réhabilitant les bâtiments existants et en optimisant l'usage des espaces déjà urbanisés, il est possible de limiter l'étalement urbain tout en conservant l'identité et la richesse des territoires. La protection du patrimoine devient ainsi un levier pour construire l'avenir de manière durable, en conciliant développement et respect des spécificités locales. Cette formation vous invite à explorer comment concevoir des projets de territoire qui valorisent le patrimoine bâti et paysager préexistant, ancrant ainsi les territoires dans leur histoire tout en les ouvrant aux perspectives de demain. Vous y découvrirez les techniques et les outils nécessaires pour intégrer et protéger efficacement le patrimoine local, dans une démarche durable et conforme aux principes du ZAN. Participez à cette formation pour faire du patrimoine un levier de transformation et d'avenir pour votre territoire.

Objectifs

- Comprendre l'intérêt de la protection et de la mise en valeur des patrimoines
- Reconnaître les différentes formes du patrimoine bâti et paysager
- Appréhender le patrimoine comme un outil au service du projet de territoire et de ses habitants

Compétences développées

- Développer les arguments en faveur de la protection du patrimoine
- Mettre en place une stratégie en faveur de la protection et de la valorisation du patrimoine

Pré-requis

Aucun

Horaires et durée

09h00-12h30 / 14h00-17h30
• 2 jours (14h)

Attribution finale

Attestation individuelle de formation

Modalités d'évaluation

En cours et/ou en fin de formation

Méthodes / outils pédagogiques

- Étude du droit et des outils
- Conférences
- Études de cas
- Ateliers

Formateur

- **Julien Gourin**, juriste, CAUE de Haute-Savoie

Intervenants.es

- **Hélène Blin**, architecte des Bâtiments de France (ABF)

- **Guy Desgranchamps**, architecte du patrimoine, enseignant en architecture

- **Jérémy Dupanloup**, architecte du patrimoine

- **Michèle Prax**, architecte et urbaniste spécialisée dans le patrimoine, architecte-conseil, Ville d'Annecy

Témoin

- **Un élu du territoire**

PROGRAMME**Journée 1****Matin :** Définir, répertorier, convaincre

1. Définition des patrimoines et du projet de territoire
2. Quels héritages sur mon territoire ?
 - Effectuer un diagnostic du bâti et du paysage
 - Élaborer une stratégie patrimoniale (critères de reconnaissance, évaluation et catégorisation)
 - Consulter(sélection d'un AMO)
3. Pourquoi construire mon projet de territoire avec le patrimoine ?

Après-midi : Préserver, protéger, transmettre

1. Les protections déjà mobilisables sur mon territoire (MH/abords-PDA-, Sites, SPR)
2. Protéger (ou mieux protéger) le patrimoine, des outils et des moyens accessibles dans mon PLU/PLUi ou en dehors
3. Temps d'échanges (cas d'étude)

Journée 2 : Mettre en action son projet patrimonial**Matin**

1. Atelier : retour sur le jour 1 (les pépites)
2. L'intérêt des patrimoines au regard des enjeux contemporains. Regards croisés d'architectes du patrimoine et d'élus

Après-midi

1. Analyses de cas
2. Atelier réflexif : quels arguments en faveur du patrimoine ?

ARCHITECTURE - PATRIMOINE

CAUE de Haute-Savoie
L'îlot-S, 7 esplanade Paul Grimault,
Annecy | bp 339
74008 Annecy cedex
04 50 88 21 10 | www.caue74.fr



Date

- jeudi 10 décembre 2026

Lieu

- CAUE de Haute-Savoie,
Annecy 74000

Publics

Élus et agents des collectivités en charge de l'urbanisme, du patrimoine bâti, instructeurs du droit des sols, aménageurs, architectes, urbanistes, ingénieurs de l'environnement, associations

Participation demandée

- 300€ nets (repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

Date limite d'inscription

26 novembre 2026

Contact et inscription

Selcan Erbek
04 50 88 21 10
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE formations.caue74.fr

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

Renseignements sur le programme

Julien Gourin
04 50 88 21 10
amenagement@caue74.fr

Photo : IFSI, Annecy-le-Vieux
© Béatrice Cafieri

Réhabiliter le bâti ancien : à la croisée des enjeux techniques, énergétiques et patrimoniaux

CONTEXTE

Les récentes évolutions réglementaires liées à l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) mettent en avant la nécessité de réutiliser le bâti existant pour atteindre les objectifs de sobriété foncière et réduire l'impact environnemental du secteur de la construction. En particulier, les bâtiments construits avant 1948, conçus pour durer, ont été réalisés en harmonie avec leur environnement, en utilisant des matériaux puisés à proximité. Ces constructions sont adaptées à leur contexte géographique et climatique, ce qui leur confère non seulement une grande durabilité, mais aussi une sobriété énergétique naturelle.

Ces bâtiments représentent un patrimoine précieux qui, lorsqu'il est correctement diagnostiqué et réhabilité, peut répondre aux enjeux actuels de performance énergétique et de préservation des ressources. Mais cela soulève plusieurs questions essentielles : Que faut-il prendre en compte lors du diagnostic ? Les particularités structurelles et thermiques de ces édifices demandent une attention spécifique, en respectant leurs matériaux d'origine et leur mode constructif. Quelles techniques employer pour leur restauration ou réhabilitation ? Le recours à des savoir-faire adaptés et à des technologies respectueuses de l'existant est indispensable pour valoriser ces bâtiments sans les dénaturer. Comment agrandir ces constructions tout en préservant leur identité ? La mise en œuvre opérationnelle des îlots anciens en renouvellement urbain sera abordée.

Objectifs

- Comprendre les spécificités du bâti ancien et ses enjeux
- Identifier les outils permettant de concevoir une réhabilitation adaptée au bâti ancien
- Appréhender les principes clés pour choisir des solutions d'amélioration énergétique compatibles avec le bâti ancien

Compétences développées

- Anticiper les contraintes à prendre en compte lors d'une réhabilitation du bâti ancien
- Connaître les différentes solutions permettant d'améliorer la performance énergétique du bâti ancien
- Monter une stratégie financière favorisant la réhabilitation du bâti ancien

Pré-requis

Aucun

Horaires et durée

9h00-12h30 / 14h00-17h30
• 1jour (7h)

Attribution finale

Attestation individuelle de formation

Modalités d'évaluation

En cours et/ou en fin de formation

Méthodes / outils pédagogiques

- Exposés
- Études de cas
- Ateliers

Formateur

- **Julien Gourin**, juriste, CAUE de Haute-Savoie

Intervenants

- **David Corgier**, ingénieur énergétique, CMDL MANASLU Ing. (A2E/ASSIST BAT) Publications scientifiques internationales, travaux sur le projet HIKARI (1^{er} quartier BEPOS). Intervient régulièrement pour l'ADEME et la Région AURA sur des missions d'expertise (monitoring PREBAT...)

- **Jérémy Dupanloup**, architecte du patrimoine

- **Théodore Guuinic**, architecte et historien, maître de conférence, ENSA Montpellier

- **Emmanuel Mansuy**, opérateur spécialisé en réhabilitation, EDIFIM

CAUE de Haute-Savoie
L'îlot-S, 7 esplanade Paul Grimault,
Annecy | bp 339
74008 Annecy cedex
04 50 88 2110 | www.caue74.fr

**Dates**

- lundi 14 et mardi 15 décembre 2024

Lieu

- CAUE de Haute-Savoie,
Annecy 74000

Publics

Élus et agents des collectivités territoriales en charge de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, urbanistes et acteurs de l'aménagement et de l'environnement

Participation demandée

- 600€ nets
(les 2 journées, repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

Date limite d'inscription

27 novembre 2024

Contact et inscription

Selcan Erbek
04 50 88 2110
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE
formations.caue74.fr

Pour les élus souhaitant utiliser leur **DIF élus**, inscription également via la plateforme dédiée moncompteformation.gouv.fr rubrique «Mon compte élu»

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

Renseignements sur le programme

Chloé Malié Marsh
04 50 88 2110
amenagement@caue74.fr

Photo : Scientrier © Orthophotoplan RGD 74

Pré-requis
Aucun

Horaires et durée
9h-12h30 / 14h-17h30
• 2 jours (14h)

Attribution finale
Attestation individuelle de formation

Modalités d'évaluation
En cours et/ou en fin de formation

Méthodes / outils pédagogiques

- Présentations et apports théoriques
- Études de cas
- Témoignages
- Travail en ateliers collectifs

Formatrice

- **Chloé Malié Marsh**,
ingénierie en environnement et
urbanisme, CAUE de Haute-Savoie

Intervenants.es

- **Olivier Blanquet**,
urbaniste, EPF de Haute Savoie
- **François Dalle-Facquez**,
géographe et urbaniste, directeur
d'études, Coopérative Acadie
- **Éloïs Divol**,
responsable du service
aménagement, risques, Direction
Départementale des Territoires
de Haute-Savoie

- **Clémentine Genet**,
architecte et urbaniste, cheffe
de projets, Coopérative Acadie

- **Julien Gourin**,
juriste, CAUE de Haute-Savoie
- **Manuel Thuault**,
cellule géomatique, études,
Direction Départementale des
Territoires de Haute-Savoie

Témoins

- **Axelle Egon**,
chargée de mission aménagement
du territoire et solidarités,
Communauté de communes Arve
et Salève
- **Jean-François Nau**,
directeur général délégué, Bureau
d'études EODD

Éligible au DIF élus | Intra possible

Ancrer la sobriété foncière dans les politiques et les projets publics

CONTEXTE

Si l'objectif de zéro artificialisation nette des sols commence à faire consensus dans ses finalités premières, il continue de faire débat et de défier les pratiques de planification et d'aménagement, d'autant plus en Haute-Savoie où les besoins sont encore soutenus pour accueillir l'évolution démographique. Faire mieux avec moins, c'est l'un des enjeux de toute forme de sobriété, et un objectif vertueux que tout un chacun peut souhaiter atteindre. En matière de foncier, il s'agit de trouver les équilibres pour rationaliser l'usage des sols. Moins artificialiser et renaturer, préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers, renouveler les espaces habités, optimiser le déjà-là... L'équation est ambitieuse mais pas impossible !

Lors de ces deux journées, cette formation propose de faire le point sur l'objectif de zéro artificialisation nette des sols, en passant en revue les enjeux, la réglementation et les outils au service de la sobriété foncière, puis de décrypter sa traduction opérationnelle dans les politiques publiques d'aménagement du territoire. Planification, anticipation, stratégie foncière, écologisation de la chaîne de l'aménagement... Experts et témoins sont réunis pour donner les clés de la mise en œuvre d'une stratégie de sobriété foncière en faveur de l'aménagement durable de nos territoires.

Objectifs

- Contextualiser les enjeux de l'objectif «zéro artificialisation nette des sols»
- Connaître l'actualité réglementaire liée à l'objectif «zéro artificialisation nette des sols»
- Ancrer le ZAN dans les politiques et les projets publics

Compétences développées

- Maîtriser les enjeux et problématiques de l'objectif «zéro artificialisation nette des sols»
- Mobiliser les outils et évolutions réglementaires pour contribuer à l'objectif «zéro artificialisation nette des sols»
- Intégrer une trajectoire ZAN dans les documents d'urbanisme et la stratégie d'aménagement

PROGRAMME

Journée 1 : Les fondamentaux : la planification et le droit des sols, quels outils, dispositifs et obligations réglementaires en matière de sobriété foncière ?

1. La nécessaire préservation des sols : contexte et enjeux de l'objectif de zéro artificialisation nette des sols
2. La réglementation et les outils de prise en compte et d'application du ZAN
3. Le point sur le territoire : l'artificialisation des sols en Haute-Savoie (état des lieux et outils de suivi)
4. Témoignages

Journée 2 : De l'objectif aux projets, de nouvelles pratiques

1. Ancrer la moindre artificialisation des sols dans les politiques et les projets publics :
 - Monté en puissance de la sobriété foncière : surmonter les blocages
 - La nécessaire réévaluation des actes de la chaîne de l'aménagement
 - Mener une stratégie foncière anticipatrice et transversale pour répondre aux enjeux de préservation des ressources, et notamment foncière
2. Les leviers d'une stratégie de sobriété foncière :
 - Les freins et leviers pour la mise en œuvre du ZAN
 - Mise en pratique à partir des apports théoriques et des témoignages : travail en atelier et exercices participatifs

Le CAUE de Haute-Savoie

CAUE de Haute-Savoie

L'îlot-S, 7 esplanade Paul Grimault,
Annecy. Ouvert du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
04 50 88 2110 www.caue74.fr

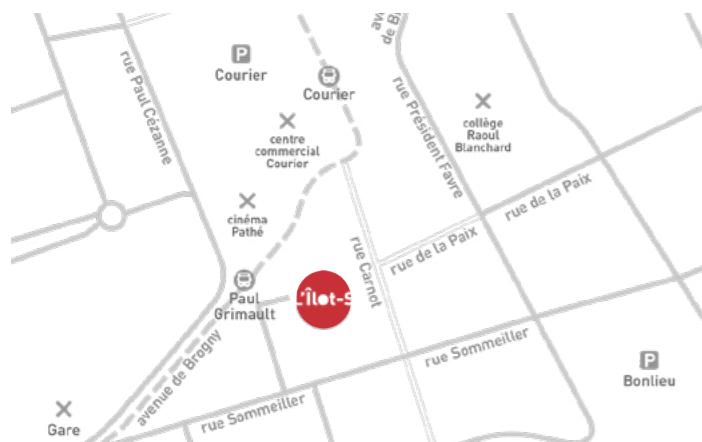
L'îlot-S est accessible à pied, vélo, bus (arrêts Paul Grimault ou Courier), train ou voiture (parkings : Gare, la Poste, Courier, Bonlieu). Entrée en face du cinéma Pathé.

Découvrez nos observatoires

- Observatoire des paysages
 - observatoire.paysages.caue74.fr
 - Observatoire de la création architecturale, urbaine et paysagère : Références
 - references.caue74.fr
 - Observatoire Rhône-Alpes du devenir des architectures du XX^e
 - archi20-21.fr

Suivez notre actualité :

- Facebook • caue74
- Instagram • @ilot_s_cauet74
- YouTube • CAUEHauteSavoie
- LinkedIn • CAUE de Haute-Savoie



Mise en page par l'atelier graphique du CAUE de Haute-Savoie
Achévé d'imprimer à Annecy en janvier 2026
par l'imprimerie Photoplan

Calendrier des formations 2026

JANVIER								
FÉVRIER	26 FÉVRIER ARCHITECTURE - PATRIMOINE Le conseil en architecture	P.06						
MARS	26 ET 27 MARS ARCHITECTURE - PATRIMOINE Réhabiliter le bâti du xx ^e s.	P.08						
AVRIL								
MAI								
JUIN	2, 3, 9 OU 18 JUIN (DEMI-JOURNÉE) NOUVEAUX ÉLUS Sensibilisation pour les nouveaux élus Les bases de l'urbanisme et le projet de territoire	P.04						
JUILLET								
AOÛT								
SEPTEMBRE	10 ET 11 SEPTEMBRE ENVIRONNEMENT - ÉNERGIE - CLIMAT Pour des centralités favorables à la santé	P.10	15 SEPTEMBRE ENVIRONNEMENT - ÉNERGIE - CLIMAT Gestion des terres inertes	P.12	17 SEPTEMBRE URBANISME Les bases de l'urbanisme	P.14		
OCTOBRE	1 ^{er} , 2 ET 3 OCTOBRE ARCHITECTURE - PATRIMOINE Formation sur site	P.16	8 ET 9 OCTOBRE PAYSAGE - BIODIVERSITÉ Le paysage, l'élu.e et le projet local	P.18	15 OCTOBRE URBANISME Évolution des espaces habités	P.20	22 OCTOBRE ARCHITECTURE - PATRIMOINE La qualité architecturale	P.22
NOVEMBRE	5 ET 6 NOVEMBRE URBANISME Actualité juridique	P.24	17 NOVEMBRE ENVIRONNEMENT - ÉNERGIE - CLIMAT Construire en bois local	P.26	26 ET 27 NOVEMBRE URBANISME Projet de territoire et patrimoine	P.28		
DÉCEMBRE	10 DÉCEMBRE ARCHITECTURE - PATRIMOINE Réhabiliter le bâti ancien	P.30	14 ET 15 DÉCEMBRE ENVIRONNEMENT - ÉNERGIE - CLIMAT La sobriété foncière	P.32				

